



LE SYNDICALISTE MILITANT FO



N°227

CIRCULAIRE CHIMIE

Le 22 Février 2013

Tous dans l'action le 05 Mars 2013 !

Le 21 Février 2013 s'est tenue à l'Union des Industries Chimiques (UIC) la 6ème réunion concernant un projet d'accord de branche "Frais de Santé", plus communément appelé mutuelle de branche.

En prélude de cette réunion, les 5 Organisations Syndicales ont fait une déclaration commune concernant les structures salariales de la branche Chimie (cf verso), insistant sur l'urgence de retrouver une grille de salaires digne de ce nom !

L'UIC a répondu favorablement sur le principe d'un RDV, mais précise qu'elle n'a pas de mandat à ce jour pour négocier.

La date du 07 Mars 2013 est maintenue, afin de faire un tour de table et appréhender ce sujet prioritaire.

À la demande de certaines Organisations Syndicales, la Chambre Patronale nous a convoqués pour mesurer l'impact de l'application de l'Accord National Interprofessionnel du 11 Janvier 2013 dans la branche de la Chimie.

Notamment sur :

- L'application obligatoire ou facultative,
- Les niveaux de prestations,
- Négocier prochainement un cahier des charges pour lancer les appels d'offre et retenir un prestataire parmi les 7 proposés,

Or, si l'accord scélérat du 11 Janvier 2013 est retranscrit dans une loi, celle-ci pourrait imposer un régime obligatoire dès 2016 dans le cadre de la concurrence libre et non faussée !

Preuve en est, le projet de loi impose une "commission de transparence", où chaque branche devra se justifier du choix de l'organisme retenu, ce qui pourrait conduire au monopole des assurances privées, du fait de leur forte assise financière par rapport à d'autres prestataires gérés paritairement, qui ne pourront certainement pas lutter pour proposer mieux !



Preuve est faite que l'accord MEDEF/CFDT du 11 Janvier 2013 conduit inéluctablement à la destruction de notre Sécurité Sociale !

Il ne nous restera qu'à imposer à l'UIC des prestations haut de gamme pour tous les travailleurs de la branche, car si dans les trois années qui se profilent la notion "obligatoire" n'apparaît pas encore, il en sera différent dès le 01^{er} Janvier 2016.

Cela passe nécessairement par une **mobilisation massive le 05 Mars pour faire barrage à la transcription de cet accord pourri MEDEF/CFDT**, dans une loi tant désirée par l'Union Européenne et le Gouvernement.

Déclaration CGT, CFDT, CFE-CGC, CGT-FO, CFTC
du 21 Février 2013 concernant la grille des salaires conventionnels

Les 5 Organisations Syndicales prennent acte de la décision de l'UIC de proposer le sujet « frais de santé » comme ordre du jour de la réunion paritaire du 21 Février 2013, contrairement à ce qui avait été programmé.

Nous souhaitons néanmoins la prise en compte de notre déclaration commune du 12 Décembre dernier.

Nous vous demandons la mise en place d'un calendrier de négociation démontrant la priorité de la branche pour traiter les problèmes de la structure salariale.

Nous souhaitons pouvoir disposer d'un projet d'accord, avant la réunion du 07 Mars prochain, reprenant nos revendications :

- ◆ Une grille de salaires avec une valeur de point unique, du coefficient 130 au coefficient 880, avec suppression du complément de salaire existant,
- ◆ Une grille de salaires base 35 heures payées 38 heures,
- ◆ Aucun coefficient en dessous du SMIC.

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIÈRE

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - ☎: 01 45 80 08 03

Email : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>